



ÉCOLE DU BREUIL

Arts & Techniques du paysage

Conseil d'Administration

Mercredi 26 janvier 2022

Sténotypie
STENHEL

9 rue Claude Bernard
94310 ORLY
Tel : 09.52.39.58.77
Mobile : 06.12.18.63.66
jeanneret.helene@gmail.com

FEUILLE DE PRESENCE

Membres du Conseil d'Administration :

Représentants du Conseil de Paris :

M. Christophe NAJDOVSKI, Président
Mme Audrey PULVAR
Mme Pénélope KOMITES
Mme Douchka MARKOVIC
M. Jean-Noël AQUA, pouvoir à Mme PULVAR
Mme Chloé SAGASPE, pouvoir à Mme BARCAT
Mme Afaf GABELOTAUD, pouvoir à Mme KOMITES
Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pouvoir à M. NAJDOVSKI
M. Gilles TRYSTRAM, pouvoir à Mme REVEL-MOUROZ

Personnalités qualifiées :

Mme Anouck BARCAT
Mme Sophie REVEL-MOUROZ
M. Nicolas DURAND-BESTRY
M. Jean-Pierre GUENEAU
M. Marc LOISELEUR

Représentants des élèves :

M. Oscar GENRE
M. Maxime PERROT, pouvoir à M. GENRE

Autres :

Représentants de l'administration de l'Ecole du Breuil :

M. Léon GARAIX, Directeur
Mme Isabelle CROS, responsable du pôle administratif et financier
Mme Marie MONJAUZE, Directrice du développement
Mme Corinne CARNE, assistante de direction

Représentants du personnel de l'Ecole du Breuil

Mme Sophie MEYRONNE, UCP
M. Nicolas BASINC, CGT

Représentants des directions de la Ville de Paris

M. David LACROIX, DEVE
Etienne GONON-PELLETIER, DFA
Mme Lila FERGUENIS, DFA

Cabinet des élus Ville de Paris

Mme Carla PONT, Cabinet de M. NAJDOVSKI

Participait également au Conseil d'Administration :

Mme Hélène JEANNERET, sténotypiste

SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 2 décembre 2021.....	1
2. Modification du règlement du Conseil d'Administration.....	2
3. Modification du tableau des emplois.....	3
4. Évolution du Règlement du temps de travail.....	4
5. Cadre du télétravail.....	5
6. Protocole du temps de travail des enseignants.....	10
7. Délibération sur les heures supplémentaires.....	11
8. Convention avec Collecteam (Prévoyance).....	12
9. Débat d'orientation budgétaire.....	12
10. Évolution de la grille tarifaire (événementiel, offres de service).....	23
11. Convention Collège de France sur le Pavillon de la Belle Gabrielle.....	25
12. Plan d'actions Mécénat.....	27
13. Bilan Contrat d'Objectifs et de Moyens.....	28

La séance est ouverte à 9 heures par M. NAJDOWSKI.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de commencer ce conseil d'administration.

Est-ce qu'on a bien le quorum ?

M. GARAIX.- Oui, il y a 14 personnes présentes ou représentées : huit présents et six pouvoirs. Voulez-vous que je fasse la liste des présents ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui.

(Appel des présents)

M. le PRÉSIDENT.- Il nous faut désigner un secrétaire de séance au sein du collège des Conseillères et Conseillers de Paris. Je demande à l'une de mes collègues présentes de se dévouer. Je rappelle que le secrétariat de séance consiste -c'est assez formel- à relire le compte rendu et à le valider, sachant qu'il y a par ailleurs un secrétariat de séance assuré au niveau de l'École.

Madame KOMITES ? Ou Mme PULVAR ? Audrey ayant déjà assumé cette tâche par le passé...

Mme KOMITES.- Je veux bien, mais à 10 heures, j'ai un autre conseil d'administration donc si ce n'est pas terminé, je ne sais pas si c'est problématique ou pas.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- Ce serait bien que quelqu'un d'autre puisse le porter si Mme KOMITES nous quitte à 10 heures.

Qui allons-nous désigner ? J'ai l'impression que Mme PULVAR n'est pas encore parmi nous.

M. le PRÉSIDENT.- Madame KOMITES peut commencer et une autre personne prendra le relais.

Mme KOMITES.- D'accord.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Madame la Maire-adjointe.

Nous avons un ordre du jour assez riche puisque nous avons 13 points à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 2 décembre 2021

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? Non.

M. DURAND-BESTRY.- Je signale qu'il n'était pas remis sous format papier.

M. GARAIX.- Oui, c'est systématiquement comme cela pour éviter de trop imprimer. La version intégrale, c'est-à-dire qui inclut le compte rendu du précédent conseil d'administration, n'est envoyée que par mail. Cette décision avait été prise pour alléger les impressions et les envois papier. Vous verrez que le point suivant vient apporter une réponse supplémentaire à votre remarque.

M. DURAND-BESTRY.- Non ; ce point a été pris en avance, ce qui me pose problème. La décision est prise aujourd'hui, pas avant. C'est ce que je veux faire valoir. Ceux qui les lisent en ont 150 pages ; cela se lit en papier, pas sous format informatique.

M. GARAIX.- Entendu, mais nous n'avons rien changé à ce qui se faisait avant.

M. DURAND-BESTRY.- Ils ont toujours été remis sous format papier.

Mme MONJAUZE.- Il revient à chacun de l'imprimer s'il préfère le lire sous format papier.

M. DURAND-BESTRY.- En tant que professionnels, nous sommes administrateurs bénévoles et il nous faut les imprimer. C'est un peu trop.

M. le PRÉSIDENT.- On a entendu ce que vous aviez à nous dire, Monsieur DURAND. Peut-être que l'envoi a été anticipé par rapport aux nouvelles règles que nous allons adopter aujourd'hui. Dont acte de votre remarque.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le compte rendu du conseil d'administration du 2 décembre dernier ? S'il n'y en a pas, je vais vous demander de bien vouloir l'approuver.

Des oppositions ? (*Non*)

Des abstentions ?

M. DURAND-BESTRY.- Oui, une abstention.

M. le PRÉSIDENT.- Ce compte rendu est adopté.

2. Modification du règlement du Conseil d'Administration

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- Pas de nouveauté puisque cette modification vous avait déjà été proposée lors du conseil d'administration du 2 décembre dernier. Nous en avons parlé et avons constaté qu'il fallait procéder à la modification de l'article 4 du règlement intérieur, ce que prévoit la délibération qui vous est soumise aujourd'hui.

Cette délibération prévoit donc de supprimer l'envoi du dossier papier pour garder exclusivement l'envoi dématérialisé de l'intégralité du document pour limiter la consommation de papier et éviter une partie chronophage pour l'organisation des dossiers ; libre ensuite à chacun d'imprimer ce qu'il souhaitera imprimer dans le dossier qui lui sera envoyé.

Évidemment, tout cela ne modifie pas les délais d'envoi des dossiers, qui restent bien de 10 jours francs. Nous prévoyons de faire la même chose pour le CHSCT, à la différence près que le règlement intérieur du CHSCT ne le prévoit pas explicitement, donc nous n'aurons pas besoin de faire une modification du règlement intérieur du CHSCT.

On s'adapte à la dématérialisation des instances.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions sur ce point ?

M. DURAND-BESTRY.- Cela a été présenté le 2 décembre. J'avais une organisation professionnelle de sorte que les professionnels n'étaient pas présents et que, pour lire 150 à 180 pages, on est une chambre d'enregistrement et on valide sans forcément tout lire.

Il aurait été bien de proposer la version papier à ceux qui en ont besoin, et la version dématérialisée à ceux qui le souhaitent.

M. le PRÉSIDENT.- Beaucoup d'organisations aujourd'hui procèdent à des envois dématérialisés. Les raisons qui poussent à passer en version strictement dématérialisée ont été mentionnées :

☞ La réduction de la consommation de papier, et je pense que tout le monde peut y être sensible ;

☞ La réduction d'une partie assez chronophage de l'organisation de cette instance.

Chacun peut prendre ses dispositions pour prendre connaissance des documents, comme cela se fait dans beaucoup d'autres instances. Cela fait partie des évolutions qui existent dans beaucoup de conseils d'administration aujourd'hui ; nous faisons de même.

Sur ce, je vous propose de vous exprimer sur cette modification du règlement intérieur du conseil d'administration.

Y a-t-il des oppositions ?

M. DURAND-BESTRY.- Oui, une.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

Cette délibération modifiant le règlement du conseil d'administration est adoptée.

3. Modification du tableau des emplois

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- Merci, Monsieur le Président.

Une nouvelle modification du tableau des emplois à ce conseil d'administration porte sur trois points principaux, des éléments qui ont déjà été explicités à l'occasion du précédent conseil d'administration et du comité technique qui a eu lieu récemment aussi :

↳ La création d'un poste dit « opérationnel » qui va venir étoffer l'équipe de la formation pour adultes en proposant deux nouvelles offres pédagogiques en agroécologie. Entendons derrière ce terme l'agriculture urbaine, l'agriculture de proximité, avec la volonté de l'École de développer des formations nouvelles.

Vous savez qu'il y a déjà un BPREA bien installé à l'École, mais l'idée est de proposer de nouvelles formations sur des durées peut-être plus courtes et des modalités un peu différentes et à d'autres types de publics, à des collectivités, des entreprises et peut-être des particuliers.

C'est donc un premier recrutement pour développer cette branche qui, déjà, fonctionne bien au sein de l'École.

↳ La création d'un deuxième poste, plus dans la catégorie des postes « ressources », d'adjoint administratif qui va venir épauler le pôle administratif et financier ressources.

Il faut avoir en tête que, sur les sujets RH, on est dans un degré de complexité assez élevé au sein de l'École, où il y a désormais 108 permanents, mais avec des statuts très différents, d'où le besoin de créer un poste de catégorie C dans cette équipe.

↳ Des détails sur une promotion interne et des modifications de dénomination de grade avec des UGD qui sont des agents de logistique générale et qui deviennent des agents techniques de logistique générale.

Si vous voulez bien accepter ces trois modifications sur le tableau des emplois qui doivent permettre à l'École de se développer comme il le lui est demandé.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur le Directeur.

Y a-t-il des interventions sur ce point relatif à la modification du tableau des emplois ? Je n'en vois pas.

En tout cas, je pense que cette modification indique aussi les évolutions des missions de l'École et le fait de renforcer le volet agroécologie, comme l'a mentionné M. le Directeur à l'instant. Cela permet de prendre, là aussi, acte du fait que l'École renforce son action en la matière.

Cela se traduit très concrètement dans cette modification du tableau des emplois avec ces renforts de deux postes qui vont permettre à l'École de répondre à ses ambitions.

Je mets cette modification au vote.

Des votes contre ? (*Non*)

Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Évolution du Règlement du temps de travail

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- Je vais passer la parole à ma collègue Isabelle Cros, qui va nous faire un point là-dessus.

Mme CROS.- Merci. Il s'agit, par cette délibération, de prendre en compte un rappel réglementaire qui a été fait pour toutes les collectivités territoriales d'ailleurs, qui s'inscrit dans la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, portant sur la durée légale du temps de travail de 1 607 heures, soit 35 heures par semaine.

Ceci a pour impact immédiat de porter le nombre de congés annuels légaux à 25 jours alors qu'auparavant, ce nombre était de 33.

Toutefois, la Ville, prenant en compte cette évolution qui s'impose à toutes les collectivités, a souhaité préserver les conditions de travail des personnels ; un dialogue social nourri s'est donc mis en place tout au long de l'année 2021 pour prendre en compte cette évolution, mais aussi aboutir à une prise en compte de suggestions particulières.

L'École du Breuil s'inscrit dans ce nouveau cadre, comme toutes les évolutions des ressources humaines prises en compte par la Ville de Paris.

C'est un peu technique donc je passe un peu rapidement. Néanmoins, à ces 25 jours de congé légaux, on pourra ajouter un jour de fractionnement dès lors que les agents prendront au moins cinq jours dans une période en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre, et s'ils prennent huit jours, cela pourra aller jusqu'à deux jours de fractionnement.

On peut aussi acquérir des jours supplémentaires de récupération du temps de travail jusqu'à 24 jours alors que c'était 22 jours jusqu'à présent. On peut même aller, pour les jardiniers, compte tenu de leur sujétion particulière, jusqu'à 24 jours et demi.

Toutefois -tout le monde a suivi cette actualité-, le préfet a remis en question trois jours qui étaient aussi proposés par la Ville dits des « jours de sujétion Ville capitale » qui s'ajoutaient aux jours de congés annuels.

Actuellement, ce différend, ce contentieux se trouve au niveau du tribunal administratif et il est pour l'instant suspendu, c'est-à-dire qu'on ne peut pas ajouter ces trois jours aux congés annuels. Nous serons fixés sur la décision du tribunal administratif vers la fin du premier trimestre 2022.

Il faut savoir qu'au niveau de la Ville de Paris, la Maire de Paris défend ces trois jours de sujétion particulière pour les agents qui travaillent dans une Ville capitale.

Il y a d'autres évolutions, sur lesquelles je vais passer assez rapidement :

Comme je le disais tout à l'heure, des jours de sujétion particulière sont pris en compte notamment pour les jardiniers compte tenu de leur mission, de leurs conditions particulières de mission, ainsi que pour les agents de surveillance. Leur obligation annuelle est moindre puisqu'elle est de 1 586 heures.

Après, il y a des plages pour les horaires variables, qui ont été réduits, ainsi que pour la pause méridienne, ce qui offre un peu de souplesse et, là aussi, une obligation légale qui s'est rappelée à nous, qui est de consommer trois jours de congés annuels par année civile.

Une nouveauté dans la limite du plafond de 60 jours pour les comptes épargne-temps : il y a maintenant possibilité, dès lors que l'on a 15 jours sur son compte épargne-temps, d'utiliser deux jours, soit en les monétisant, soit en les convertissant en points pour le régime de retraite, mais

là, cela ne concerne que les fonctionnaires alors que la monétisation concerne tous les agents quel que soit leur statut, titulaire ou contractuel.

La mesure doit se mettre en œuvre en janvier 2022. Des informations ont été notifiées au personnel en fin d'année 2021 et début 2022 et ce dispositif a été présenté au comité technique du 7 décembre 2021.

Voilà à grands traits les éléments que je voulais communiquer.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame CROS. Nous ouvrons la discussion. Pas d'interventions ?

Dans ce cas, je vais vous demander de vous prononcer sur la modification de ce règlement concernant le temps de travail.

Des votes contre ? (*Non*)

Des abstentions ? Deux.

La délibération relative à la modification du règlement sur le temps de travail est adoptée.

5. Cadre du télétravail

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- À nouveau, je donne la parole à Isabelle CROS, qui pilote le pôle finances, ressources humaines et administration.

Mme CROS.- Merci. Là, il s'agit de voir le cadre du télétravail.

Le télétravail a été demandé surtout actuellement en période de pandémie, mais la Ville de Paris et l'École du Breuil souhaitent mettre en place un cadre qui soit pérenne, qui réponde à une meilleure conciliation entre la vie au travail et la vie personnelle et qui prenne également en compte des considérations environnementales en veillant à notre empreinte carbone.

Ce cadre est le cadre normal, du droit commun, si je puis dire, qui s'appliquerait et qui, évidemment, pourrait être modifié à tout moment et, comme on l'a vu ces derniers temps, si l'on se trouve dans un cadre de gestion de crise ou autre événement.

Les grands principes :

☞ Le télétravail est fondé sur le volontariat, on ne peut pas l'imposer aux agents, ce sont forcément des agents volontaires pour appuyer cette organisation du temps de travail.

☞ Équité et préservation de la cohésion du travail collectif.

☞ Choix d'être en télétravail, mais aussi de remettre en question pour différentes raisons la volonté de se mettre en télétravail, donc la décision est réversible.

☞ Confiance mutuelle et responsabilité de chacun des agents et des responsables.

Le cadre général est applicable à tous les agents quel que soit leur statut, titulaire ou contractuel. Il peut s'appliquer sur trois jours au maximum par semaine et nécessite de ce fait deux jours de présence minimale.

Les jours choisis peuvent être identiques, c'est-à-dire fixes dans la semaine, ou être modifiés, et ils peuvent être pris par journée ou demi-journée.

Il peut y avoir des règles dérogatoires de la part de l'agent, mais aussi de l'encadrante, des jours de télétravail qui peuvent être déplacés ou supprimés ; un agent peut dire qu'un jour donné, ce n'est pas nécessaire, mais *a contrario* aussi, il y a une obligation en termes de continuité de service : certaines des journées peuvent être remises en question d'un commun accord.

Le lieu de travail peut être le domicile, tout autre lieu privé ou à usage professionnel.

Ce cadre du télétravail doit s'inscrire dans un projet de service, c'est-à-dire qu'il doit faire l'objet d'un échange au niveau d'un service collectivement avec les agents pour déterminer les postes télétravaillables, qu'ils le soient totalement ou partiellement, et définir une organisation optimale pour les agents, mais aussi pour les besoins d'un service afin d'assurer un bon fonctionnement de chaque service en fonction de ses spécificités.

Le travail et ces dispositions spécifiques en fonction des services entreront dans la fiche de poste.

Il est fondamental, pour que le télétravail fonctionne bien, qu'il fasse l'objet d'un management global, donc les responsables de service doivent veiller à ce que tous les agents aient un même niveau d'information, que cette cohésion d'équipe soit maintenue.

Il faut aussi que toutes les règles qui existent en présentiel demeurent lorsqu'on est en distanciel, c'est-à-dire tout ce qui est usage de la confidentialité au niveau des outils et des diplômes, et aussi les droits syndicaux.

Un des points importants est le droit à la déconnexion, qui demeure. On doit définir le cadre du télétravail dans un cadre normal, les horaires habituels des agents.

Chaque agent sera amené à remplir un formulaire de demande et des outils seront mis en place tant pour les agents que pour les managers, notamment sur le télétravail et les formations qui existent en la matière.

Les moyens mis en œuvre sont informatiques. Il y a possibilité, si les agents le demandent, de mettre à disposition du matériel informatique et les agents qui sont autorisés à télétravailler et signataires d'une convention pourront bénéficier d'une contribution aux frais : une indemnité de 2,50 € par jour télétravaillé dans une limite annuelle de 120 €.

Ce dispositif fera l'objet d'un suivi annuel au sein des services, au niveau global de l'École, et il y aura une présentation d'un bilan aux instances de l'École, au CHSCT et au comité technique.

Cette mise en œuvre du télétravail se fera de manière progressive jusqu'à la rentrée scolaire 2022.

Cela nécessite tout ce travail d'accompagnement avec les services.

Voilà les points essentiels sur ce sujet.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce point concernant le cadre du télétravail ?

M. LOISELEUR.- Je vous engage très fortement à faire ce projet à titre provisoire sur un an et à refaire le bilan dans un an parce que je pense qu'un grand nombre d'entreprises qui ont dû expérimenter le télétravail sous la contrainte en ont tiré un certain nombre d'avantages, mais aussi de nombreux inconvénients. Vous avez parlé de la cohésion d'équipe, de l'échange et je vous recommande de le faire à titre provisoire ou sur une année, par exemple, de manière à en tirer le bilan global.

Mme CROS.- Oui, tout à fait. C'est ce qui est prévu. Au bout d'un an, on fera un bilan et on procédera à des ajustements si nécessaire.

Vous avez effectivement raison, le cadre du télétravail demandait un besoin particulier de gestion de la crise et la Ville de Paris en a tiré des enseignements. Beaucoup d'études ont été menées justement sur les questions de cohésion, d'échange, dont nous nous nourrissons à l'École du Breuil pour pouvoir les appliquer et tirer les enseignements nécessaires de cette première période, sachant que ce sera une application un peu différente puisque, comme je le disais, c'est dans un système pérenne et fondé évidemment sur le volontariat des agents.

M. LOISELEUR.- J'insiste un peu. L'École du Breuil est quand même quelque chose de particulier ; il y a une proximité à avoir entre le corps enseignant et les élèves. Bien sûr qu'il y aura un bilan, vous en

avez parlé, mais le projet doit être présenté comme un projet sur un an et non pas un projet pérenne que l'on évaluera dans un an. C'est totalement différent.

Je vous engage à être très prudents, surtout dans les conditions que vous donnez. En effet, je pense que cela peut causer des dégâts importants sur la qualité de l'enseignement et la qualité des échanges.

M. GARAIX.- Il y a une précision à apporter : tous les postes ne sont pas télétravaillables. Évidemment que les postes de jardinier sont difficilement télétravaillables et ainsi des postes d'enseignant. Ils n'entrent pas dans ces catégories-là et cela ne concerne finalement qu'une part réduite du personnel de l'École, qui est le personnel administratif de l'École, lequel -on est bien d'accord- a un besoin crucial de lien avec, et les enseignants, et les apprenants, et les jardiniers.

Le télétravail à l'École du Breuil s'inscrit donc dans une démarche globale, mais on peut préjuger que son développement sera beaucoup plus timide qu'il ne peut l'être dans d'autres structures ; de ce point de vue, nous sommes d'accord.

Mme PULVAR.- Bonjour à toutes et à tous.

J'ai peut-être manqué d'attention, mais j'ai bien entendu que vous aviez parlé de mettre en place aussi du matériel pour assurer ce télétravail. Je voulais juste insister sur le point du matériel de télétravail mis -ou pas- à disposition des personnes qui choisiront cette proposition de nouvelle organisation parce que le télétravail sans être correctement équipé par son employeur et dans des conditions personnelles un peu difficiles, dans un logement qui n'est pas forcément équipé pour, où l'on n'a pas assez de place, peut vite tourner au cauchemar.

Je voulais insister sur le point d'un équipement adéquat de la part de l'employeur pour ceux de vos salariés qui seront en télétravail.

Je ne veux pas reprendre le propos de M. LOISELEUR en disant qu'il faut impérativement que ce ne soit expérimenté que pour un an, mais je suis assez d'accord avec son point d'alerte sur la nécessité d'évaluer la façon dont les personnes qui ont choisi d'entrer dans ce dispositif le vivront, si elles en sont satisfaites et si le dispositif est efficace au bout d'un certain temps. Je ne sais pas si c'est un, deux, trois ans ou six mois, mais il faut vraiment penser à le faire.

Merci beaucoup.

M. GENRE.- Je suis d'accord avec M. LOISELEUR, mais je pensais à réduire encore la durée du test à six mois. Il est vrai que l'on a beaucoup à perdre dans la qualité de service proposée aux élèves. Ce serait mieux de limiter le risque à six mois.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour toutes ces interventions.

Tout le monde est conscient de la nécessité d'apporter un cadre à une organisation qui, qu'on le veuille ou non, est bouleversée par la pandémie et la crise sanitaire, donc la nécessité de nous doter d'un cadre ne fait pas de doute concernant le télétravail.

J'entends aussi les propos de M. LOISELEUR, Mme PULVAR et vous-même concernant la nécessité de préserver le collectif de travail, donc de préserver le côté physique et présentiel. Il s'agit ici d'un cadre général. Bien entendu, on l'espère, la situation va évoluer du point de vue sanitaire, mais il est nécessaire pour autant d'avoir ce cadre qui doit nous permettre de fonctionner avec ce qui a été dit par ma collègue Audrey PULVAR, notamment les moyens donnés aux uns et aux autres de télétravailler y compris d'un point de vue strictement matériel.

Je ne sais pas si une durée est prévue dans le protocole ici. Toujours est-il qu'on espère ne pas être dans la situation sanitaire actuelle *ad vitam aeternam* et revenir à une forme plus normale d'organisation.

Pour autant, la question du télétravail devient aujourd'hui un fait de société donc il nous faut aussi nous doter d'un cadre général, qui pourra d'ailleurs être évolutif ; c'est bien cette idée-là qui est proposée aujourd'hui par la direction de l'établissement.

Je me retourne vers M. le Directeur ou l'équipe de direction pour préciser certains points et peut-être proposer des réponses aux différentes interventions.

M. GARAIX.- Il n'y a pas d'ambiguïté sur le fait que l'École, qui est une école du geste, de la pratique, a besoin de ce geste et de cette pratique. L'une des autres singularités de l'École, en plus d'être cette école du geste qui utilise le plateau technique, c'est le croisement des métiers entre les enseignants, les jardiniers au profit de l'ensemble de la communauté des apprenants, et tout cela se fait sur le terrain.

On n'a pas vocation à déployer massivement le télétravail ; il se trouve que la Ville de Paris, à laquelle nous sommes encore fortement liés, a elle-même réfléchi à un dispositif pour cadrer le télétravail, que nous nous en sommes inspirés, mais que, évidemment, la mise en application pratique du télétravail à l'École du Breuil n'aura rien à voir avec la mise en place du télétravail dans des services administratifs de directions de la Ville de Paris où un certain nombre de tâches peuvent être effectuées à distance.

Comme je le disais tout à l'heure, là, ce sont encore des personnels administratifs, et encore, pas tous, car nombre de personnels administratifs sont en contact permanent avec les enseignants, les jardiniers et les apprenants, donc on parle de peu de monde qui va être concerné de manière récurrente par le télétravail.

On s'est donné un objectif de mise en œuvre de ce dispositif à partir de la rentrée scolaire, c'est-à-dire septembre prochain, et, dans un an, c'est-à-dire en gros six mois après la rentrée scolaire de 2022, de faire un état des lieux sur le fait de savoir si le télétravail a distendu les liens entre les différents métiers au sein de l'École et réajuster cela.

Je trouve tout à fait pertinent que l'on s'inscrive dans un calendrier prudent comme celui-ci.

Mme PULVAR.- Très bien, merci.

M. le PRÉSIDENT.- Ces précisions étant faites, je vous propose de passer au vote sur ce point, sauf s'il y a à nouveau des demandes d'intervention.

Ah pardon, Monsieur GUENEAU.

M. GUENEAU.- Je vous en prie.

Il est quand même important de bien distinguer ce qui s'est passé dans un cadre sanitaire qui, bien sûr, nous enjoignait à prendre une mesure de travail à distance -je distingue le travail en distanciel qui a été mis en œuvre dans ce cadre-là- de la réflexion sur le télétravail en tant que tel.

Vous évoquez le contexte sanitaire ; il est difficile de le méconnaître et peut-être pour l'avenir, hélas, mais la réflexion sur le télétravail est indépendante, dans la réflexion structurelle, de ce contexte. Il faut distinguer le travail en distanciel généré par le contexte sanitaire et le télétravail.

Je note ici que l'on est en train d'évoquer la population support, finalement, de l'École. Je ne veux pas accaparer la parole, mais j'entends M. GARAIX évoquer que cela puisse concerner un très faible nombre de personnels ; je souligne que si ce nombre devait être à ce point faible, il faudrait aussi s'interroger la pertinence d'avoir de manière quasi marginale des agents en télétravail.

Je suis extrêmement perplexe. J'ai écouté M. LOISELEUR, j'ai perçu sa perplexité, il invite à un bilan au bout d'un an, je crois qu'il faut vraiment le présenter comme une disposition parfaitement provisoire. Ce n'est pas présenté comme cela dans le document parce que, par rapport aux annonces qui vont être faites au personnel, il ne faut pas que l'on soit piégé.

Vous disiez que les personnes elles-mêmes concernées donneront leur avis, c'est une chose, mais il y a aussi l'avis de la direction, les enseignements que vous-mêmes et la direction en tireront.

Dans le référentiel d'analyse, je ne sais pas exactement quels seront les indicateurs, mais en tout état de cause, il ne peut pas s'agir que de considérer l'avis des personnes qui seront impliquées dans ce télétravail.

C'est à voir. On ne peut pas préjuger des résultats, mais il y a quand même une situation qui m'interpelle tout de suite à l'idée qu'il puisse y avoir une partie des personnels supports qui puissent télétravailler dans une école compte tenu de tous les liens. Monsieur GARAIX a rappelé les liens avec les apprenants, les jardiniers, les élèves et d'autres métiers dans l'École ; cela fait beaucoup de liens. On est dans une organisation extrêmement singulière, effectivement.

Voilà ce que je voulais souligner. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur, un mot conclusif, mais provisoire ?

Suite aux différentes interventions, tout le monde a conscience de la nécessité d'avoir une évaluation de ce cadre général que nous nous proposons d'adopter aujourd'hui. Il faudrait peut-être que, dans le courant de l'année civile -et peut-être que cela pourrait se faire au terme de l'année scolaire actuelle-, on ait un bilan du fonctionnement de ce cadre et voir s'il est nécessaire de le faire évoluer au regard des différentes remarques qui ont été formulées aujourd'hui.

M. GARAIX.- Ce que je vous propose, suite aux différentes formes de prudence que les uns et les autres avez pu exprimer, c'est qu'au conseil d'administration qui suivra la rentrée scolaire, on puisse vous présenter le dispositif qui sera sur le point d'être déployé de manière modérée et que, dans les six mois qui suivront ce déploiement, on en fasse un bilan collectif.

Et bien sûr, pour répondre à la remarque de Mme PULVAR, on veillera -c'est bien prévu- à ce que ceux qui souhaitent travailler en partie en télétravail soient dotés des moyens nécessaires pour qu'ils puissent le faire dans des conditions correctes depuis chez eux. Car tout cela relève quand même du volontariat, nous n'imposerons le télétravail à personne, que les choses soient claires.

Il est donc prévu deux clauses de revoyure : une à mi-parcours et une autre dans un an.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour toutes ces précisions.

Il est clair qu'au vu de ce qui a été dit aujourd'hui, nous suivrons avec beaucoup d'attention cette question sachant que, par ailleurs, nous noterons toutes et tous que l'École a continué à fonctionner en présentiel même dans les moments de crise sanitaire aiguë. C'est ce qui a fait la force de l'École, donc il est évident qu'il n'est pas question de remettre en cause cela ; il s'agit simplement de se doter d'un cadre qui doit permettre une organisation autour de cette question du télétravail sans forcément que cela se traduise par une généralisation pour tous.

On est bien dans l'idée d'un cadre général, que l'on va évaluer, pour lequel nous ferons un bilan. C'est à l'aune de cette évaluation et de ce bilan que nous pourrons recadrer les choses et voir comment nous pilotons cette organisation du travail au sein de l'École.

Je vous propose de nous en tenir à cela avec toutes les remarques faites. Je vous en remercie parce que c'est aussi le rôle d'un conseil d'administration que d'orienter et de dire les choses.

Merci pour toutes vos interventions sur ce point.

Je vous propose de voter sur ce point.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Des abstentions ? Une abstention.

Cette délibération est adoptée.

6. Protocole du temps de travail des enseignants

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- La parole est à nouveau, sur ces sujets de ressources humaines, à Isabelle CROS.

Mme CROS.- Je vais vous présenter ce nouveau protocole de plan de travail pour les enseignants de l'École du Breuil, qui répond à une demande des enseignants de revoir les modalités de décompte des obligations de service. Celui-ci se fera maintenant sur 36 semaines et non plus au *prorata temporis*, comme c'était le cas auparavant.

Les bases de ce nouveau cadre répondent à l'objectif d'adapter le temps de travail aux besoins pédagogiques de l'École et de ses évolutions tout en permettant de préserver les rémunérations des enseignants telles qu'elles étaient au moment où l'École est devenue établissement public, en 2019.

Le champ couvert par ce protocole, qui a mis en articulation le règlement, les règlements de l'Éducation nationale, le règlement des lycées agricoles et les spécificités de l'École du Breuil, couvre à la fois les obligations de service pendant les périodes de formation dans le milieu professionnel, les obligations de service sur le service de l'enseignement, les heures supplémentaires qui peuvent être accomplies et également ce que l'on appelle les minorations/majorations de service.

Sans entrer trop dans le détail, je tiens à dire que ce protocole a fait l'objet tout au long de l'année 2021 d'échanges avec les enseignants et les représentants du personnel, puisque nous avons eu, entre mars et octobre, quatre réunions sur le sujet.

Il en est ressorti que certains points ont été ajoutés, notamment sur tout ce qui concerne les missions particulières dites « tâches annexes », et il a été entendu qu'il y aurait réalisation d'un bilan de ces différentes missions, quantitatif mais aussi qualitatif. Il permettra d'avoir des perspectives dans le temps et de faire des ajustements le cas échéant.

Certains points ont été précisés, par exemple, le cadre des heures supplémentaires -il a bien été précisé qu'on pourra aller jusqu'à six heures supplémentaires- et le cadre de comptabilisation du temps lors des formations hors professionnelles.

Ont été supprimés les doubles comptages, toujours pour ce temps de stage, puisque c'était compté comme une obligation de service, mais aussi au titre des missions particulières.

Ce nouveau cadre sera mis en place à partir de la rentrée scolaire 2022, donc en septembre.

Voilà les grands points que je voulais vous apporter sur ce sujet.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Madame CROS.

Y a-t-il des interventions sur ce point concernant le temps de travail des enseignants certifiés de l'École du Breuil ?

M. DURAND-BESTRY.- Cela va être à la marge, mais je reviens sur ce sujet. Est-ce que cela aidera à faire avancer et que l'on ait des éléments sur la déprécarisation d'une partie des enseignants, qui sont, me semble-t-il, d'après les documents que nous avons reçus, les plus précaires dans l'École ?

En effet, la négociation avec des gens qui ont des contrats précaires n'est pas la même qu'avec des gens qui sont titulaires. Là où l'on travaille, on a quatre points sur les notions de travail, mais je pense que c'est important de savoir si ces personnes risquent de ne pas être renouvelées.

Il y a eu des changements d'emplois du temps et certains enseignants qui ont moins d'heures essaient d'en trouver pour avoir de l'activité pour pouvoir subvenir à leurs besoins, et cela m'inquiète. Voilà les échos que j'arrive à en avoir par l'extérieur.

Arriver à avoir des équipes qui ont envie de travailler ensemble et qui sont sereines parce qu'elles savent qu'elles font partie de l'École est encore plus important.

Mme CROS.- Effectivement, le cadre s'applique quel que soit le statut des enseignants, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Il y a une homogénéité de traitement, donc tout le monde entre dans ce cadre. Cela permet aussi de mieux prendre en compte les plans de charge. Tout un travail est effectué avec chaque enseignant et les directions des formations sur les plans de charge chaque année.

Comme je l'indiquais, il y a un souci à l'École : un engagement avait été pris de maintenir la rémunération telle qu'elle existait en 2019 ; tout le monde a été préservé à ce niveau.

Les CDD sont renouvelés chaque année ; ils le sont même, en général, sur des temps qui peuvent être plus longs, de deux à trois ans, pour justement éviter cette idée de précarité sur un délai d'un an, et au bout de six ans, le CDD devient un CDI, qui rend la situation encore plus stable pour les enseignants à l'École du Breuil.

M. le PRÉSIDENT.- Ces réponses ayant été apportées, je vous propose de vous exprimer sur ce protocole concernant le temps de travail des enseignants.

Des oppositions ? Non.

Des abstentions ? Une abstention.

Cette délibération portant sur le protocole du temps de travail des enseignants est adoptée.

7. Délibération sur les heures supplémentaires

M. le PRÉSIDENT.- Madame CROS ?

Mme CROS.- Cette délibération a pour but de cadrer l'origine des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, que l'on appelle, dans le langage courant, les « heures supplémentaires ».

Pour effectuer des missions, l'École peut avoir besoin que les agents travaillent sur un cadre horaire un peu en dehors du cadre normal. Ce peut être un recours pour la Fête de l'École, mais aussi lorsqu'on a à travailler pour les Journées du Patrimoine. C'est dans ce cadre-là que l'on peut avoir recours aux heures supplémentaires.

Ces heures sont limitées dans le mois : on ne peut pas aller au-delà de 25 heures. Les heures supplémentaires peuvent être compensées en temps de travail ou par une indemnité. Cette indemnité ne peut être attribuée qu'aux personnels de catégories C et B. Les personnels de catégorie A seront compensés uniquement par du temps de récupération.

Il y a ensuite le taux d'heures supplémentaires fixé légalement. Il est modulé en fonction du moment où il est mis en œuvre. Il est majoré à 100 % pour les heures de nuit, mais ce n'est de toute façon pas notre cas. On l'inscrit malgré tout.

En revanche, pour entrer dans ce cadre, il est également majoré les dimanches et jours fériés pour deux-tiers.

Il était important que l'on puisse donner ce cadre puisqu'on a déjà recours aux heures supplémentaires, mais on doit évidemment, par rapport au comptable public, justifier d'heures supplémentaires payées dans le cadre d'une délibération que nous vous présentons aujourd'hui.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

Des oppositions ? Non.

Des abstentions ? Non.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Merci à Mme KOMITES, qui reste avec nous, donc qui continue à assurer le secrétariat de séance pour le reste du conseil d'administration.

8. Convention avec Collecteam (Prévoyance)

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- Merci.

C'est un progrès social qui a été mis en place à la Ville de Paris, et l'École a considéré que c'était intéressant de proposer ce dispositif à l'ensemble de ses agents. Tout cela a déjà été présenté par ailleurs en comité technique.

Comme son nom l'indique, la prévoyance consiste à assurer le maintien de revenu en cas de maladie grave, de longue maladie ou de maladie de longue durée, à assurer les compléments de pension d'invalidité et à protéger des proches en cas de décès *via* le versement d'un capital.

Ce dispositif, très concrètement, consiste à faire une contribution à hauteur d'1,44 % de la rémunération brute de l'agent. Et là où les choses sont intéressantes d'un point de vue social, c'est que l'École viendra contribuer pour compenser tout ou partie de cette cotisation mensuellement avec un barème qui évolue.

Pour les salaires inférieurs ou égaux à 1 650 € bruts par mois, l'École prendra l'intégralité de la cotisation, très concrètement 24 € par mois.

Le tarif est dégressif et le dernier niveau est une participation de 5 € par mois pour les agents qui touchent un salaire supérieur à 3 000 € bruts par mois.

Voilà la proposition faite aujourd'hui pour que le Président du conseil d'administration puisse signer cette convention avec Collecteam, qui est d'ores et déjà mise en œuvre par la Ville de Paris.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

En tout cas, je veux pour ma part saluer la mise en place de cette convention de participation prévoyance pour les agents de l'École du Breuil, en particulier le fait que, pour les agents dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 1 650 € bruts par mois, il y ait une prise en charge intégrale avec un montant de l'allocation qui équivaut à 100 % de la cotisation acquittée.

Cela va permettre un vrai progrès social pour les agents. C'est une délibération et une mesure qui méritent d'être saluées et je vous propose de voter cette délibération.

Des oppositions ? Non.

Des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

9. Débat d'orientation budgétaire

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur, je vous donne la parole.

M. GARAIX.- Je vous remercie.

L'année 2022 est une année importante puisque c'est l'année où l'on voit se dessiner de nouveaux types de recettes et de dépenses pour l'École du Breuil depuis l'année 2019, qui a donc été l'année de l'autonomie de l'École.

Comme vous le savez tous, les années 2019, 2020 et même 2021 ont été des années chahutées, la première année par la création de l'établissement public, et 2020 par la foudroyance du Covid. L'année 2021 nous apparaît comme étant peut-être une première année qui ressemble à une année de vitesse, non pas de croisière, mais où l'on commence à voir se dessiner un budget de l'École à partir duquel on va pouvoir commencer à réfléchir sur les grandes tendances des prochaines années.

Ce que l'on peut vous dire de manière très rapide, c'est que c'est la première fois -c'est inédit, mais ce n'est pas gravissime- que l'École finit son budget 2021 avec un léger déficit d'environ 150 000 €.

On va essayer d'expliquer les raisons de cette situation pour ensuite évoquer avec vous les perspectives pour l'année 2022 qui feront l'objet d'un vote au conseil d'administration du mois de mars puisqu'en mars, nous voterons tout à la fois le compte administratif de l'année 2021 et le budget primitif de l'année 2022. Ce DOB, qui est un passage obligé de la discussion budgétaire annuelle, a lieu aujourd'hui.

Sur le fonctionnement, en 2021, on peut constater une prévision de compte administratif -tout cela n'est pas encore terminé, mais on a des chiffres qui commencent à être justes- un peu en-deçà du budget primitif tel qu'il était prévu puisqu'il était à 6,7 M€ et que l'on finirait à 6,650 M€.

Les dépenses par rapport à l'année 2019 et l'année 2020 ont été en hausse, mais elles avaient été anticipées et traduisent, de notre point de vue, ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire un retour à la normale dans un contexte où les différentes contraintes qui s'étaient abattues sur l'École en 2020 sont toujours là, mais sont moins fortes.

Un certain nombre d'activités ont pu reprendre et, avec ces activités, les dépenses y afférentes, telles que les voyages d'études, la reprise de la formation d'un certain nombre d'enseignants et, par ailleurs, des dépenses liées à la reprise d'activité ou à l'évolution d'un certain nombre de tarifs et autres, par exemple des dépenses de chauffage, de restauration des agents -qui a changé- et des achats de petits équipements. Cela contribue à cette augmentation des dépenses sur l'année 2021, mais cette augmentation était prévue.

Éléments qui ont été en revanche un peu moins prévus : les facturations de la Ville de Paris. Certaines d'entre elles se sont avérées au-delà de ce que nous avons anticipé. Un exemple : les frais de télécommunication ont fortement crû au cours de 2021. Ce n'est pas cela qui déséquilibre notre budget, mais cela fait partie des mauvaises surprises.

Une part importante de l'augmentation du budget 2021 repose sur la masse salariale. Il faut avoir en tête qu'elle représente environ 80 % des dépenses de fonctionnement. Cette masse salariale continue à croître, avec notamment une pyramide des âges qui tend à accélérer les mécanismes de glissement vieillesse technicité (GVT), comme toute structure les connaît. La pyramide des âges de l'École accentue un peu cette dynamique.

Des investissements humains ont également été fait dans différents types d'actions notamment sur les questions de qualité avec des recrutements qui se sont faits en lien avec la démarche Qualiopi menée tout au long de l'année dernière et qui a été un facteur de mobilisation important des équipes : donc des recrutements de chargé de mission handicap et de chargée de mission « relations internationales » et, plus directement encore, la création du poste de directrice du développement, celui de Marie MONJAUZE, à mes côtés.

Voilà un certain nombre d'explications de l'augmentation des dépenses, mais une augmentation qui était prévue.

Les explications au déficit que l'on va être amené à constater lors du vote du compte administratif en mars prochain proviennent des recettes.

En effet, les recettes sont en augmentation, mais pas à hauteur de ce que nous avons prévu.

Il est important de noter que les recettes propres de l'École sont fortement dynamiques puisque, au cours des années 2019, 2020 et 2021, si l'on retire toutes les subventions issues de la Ville de Paris, elles ont fortement crû, de plus de 69 %.

Mécaniquement, cette augmentation des recettes propres de l'École induit une part de la contribution de la Ville de Paris qui, elle, diminue année après année. On était à trois-quarts d'une contribution de la Ville de Paris dans les recettes de fonctionnement de l'École et on est maintenant à un peu moins des deux-tiers, et cette tendance va continuer à diminuer au cours des prochaines années.

C'était dans la logique de la création de l'établissement public, en 2019, que la part des recettes de la Ville de Paris baisse progressivement.

Deux difficultés expliquent le déficit sur l'année 2021 :

➤ Des prévisions de recettes sur l'apprentissage qui avaient été un peu trop ambitieuses, notamment du fait d'une capacité moindre à anticiper ces recettes puisque, vous l'avez certainement tous en tête, l'année 2021 a été l'année de la création du Centre de Formation d'Apprentis en propre au sein de l'École du Breuil.

L'École était auparavant membre d'un CFA, l'ADAFSA, et le passage de relais en cours d'année a été compliqué à anticiper et à mettre en œuvre. De ce fait, les recettes anticipées ont été moindres que celles que nous avons finalement perçues.

➤ Le gel de 4 % que la Ville de Paris a opéré sur l'ensemble de ses directions et, par effet de ricochet, y compris sur la subvention attribuée à l'École du Breuil, sachant que l'on était sur une tendance de la subvention de la Ville de Paris à la baisse, comme vous le voyez à l'écran : en 2019, la subvention était de 4,65 M€ et, en 2020, de 4,4 M€.

Il est important d'avoir en tête qu'en 2019 a eu lieu le démarrage de la nouvelle École du Breuil, qu'en 2020, il y a eu le coup de bâton du Covid et du coup, l'École ne dépensera pas tout ce qu'elle avait prévu de dépenser sur ces années 2019 et 2020 de sorte qu'elle va dégager un excédent relativement important sur ces années-là, de l'ordre de 800 000 €, qui va expliquer la baisse de la subvention de la Ville en 2021 à 3,6 M€. La difficulté est que cette baisse de la subvention de la Ville, qui était supposée être une forme de rattrapage, s'est opérée à un moment où l'École retrouvait sa dynamique normale de fonctionnement.

Ce gel de 4 % dans ce contexte-là est venu fragiliser l'équilibre des finances de l'École et nous nous trouvons aujourd'hui avec un déficit de 150 000 € qui, logiquement, va être reporté sur l'année 2022.

Je peux rapidement ensuite dire un mot sur l'investissement en 2021.

Il faut retenir que l'on a plutôt été dans une posture de retenue en matière d'investissement. Vous savez que, depuis longtemps, il y a des projets de réhabilitation réfléchis en lien entre l'École et la Ville de Paris, que nous attendions un certain nombre d'arbitrages courant 2021 sur le financement de cette réhabilitation et qu'à ce jour, il n'y a pas de feu vert, donc la posture d'investissement était plutôt une posture de retenue.

Cela ne nous a pourtant pas empêchés de commencer à travailler sur la remise à niveau d'un patrimoine qui est vétuste. Il faut avoir en tête qu'au moment où l'École du Breuil devient autonome et porte la responsabilité d'entretenir son patrimoine -patrimoine qui appartient toujours à la Ville de Paris, mais c'est désormais à l'École de l'entretenir sur ses fonds-, ce patrimoine est globalement vétuste et c'est une charge importante pour l'École.

Nous contribuons à entretenir ce patrimoine, notamment à travers la réhabilitation d'une chaufferie importante cette année, et le renouvellement du matériel pédagogique à travers l'acquisition de machines et d'éléments informatiques.

Voilà pour l'investissement en 2021, sachant que, comme on était dans l'attente d'arbitrages sur le financement de ces travaux de réhabilitation, il n'y avait pas eu de demande de la part de l'École d'une subvention d'investissement conséquente à la Ville de Paris.

Passons maintenant aux grandes orientations générales du budget 2022.

Ce qu'il faut retenir, sur ce budget 2022, qui préfigure les budgets à venir, c'est que la situation de l'École est une situation dans laquelle nous n'avons -et nous sommes tous là pour cela- qu'une seule option : développer l'École, ses formations.

La Ville de Paris, qui est quand même le principal financeur jusqu'à présent de l'École, a d'ores et déjà tendance à réduire sa contribution. Au cours des prochaines années, pour compenser cette réduction de la contribution de la Ville, nous allons devoir nous développer. Et c'est tant mieux car nombre d'actions doivent l'être.

Les besoins sont importants et l'on consacre aujourd'hui -c'était déjà le cas en 2021- beaucoup de temps et d'énergie à essayer de bien comprendre les besoins de nos partenaires actuels et de nos partenaires futurs, que ce soit la Ville de Paris, notre principal partenaire, d'autres collectivités ou les mondes professionnels, qui sont d'une grande diversité.

On travaille aussi bien sur des thématiques de recherche et développement qu'auprès des bailleurs sociaux, de promoteurs immobiliers qui peuvent être intéressés par les connaissances en matière de génie végétal au sein de l'École ou d'autres publics que l'École vise au cours des prochaines années.

Ce sont également les citoyens qui sont en attente de formation sur les métiers du végétal que nous portons et déployons au sein de l'École.

Ces grandes orientations vont se traduire dans le budget de l'année 2022, et Marie y reviendra, car on a une délibération sur ce sujet.

C'est la première fois que l'École du Breuil se développe hors les murs et nous allons, à partir de mars, investir un nouveau site -je tiens à remercier l'ensemble des équipes qui se sont mobilisées au cours de l'année 2021 et encore ces derniers jours pour préparer ce déménagement- un plateau relativement important, de 500 m², en proximité, pour développer des formations nouvelles pour les adultes, notamment des formations orientées sur l'agroécologie, la permaculture et l'agriculture urbaine. Il n'y aura pas que cela, mais cela va quand même être la base du déploiement sur ce nouveau site.

Ceci va nous permettre de dégager de l'espace au sein de l'École. C'était une des contraintes physiques pour accueillir des publics supplémentaires dans l'École ; c'était une des difficultés de l'École ces dernières années pour déployer de nouvelles formations. Beaucoup d'écoles fonctionnent à temps partiel, mais on ne peut pas dire que ce soit le cas de l'École du Breuil, qui est pleine de 8 heures à 21h30 heures et aussi les week-ends.

C'est donc un lieu intensément utilisé, et si on n'a pas pu développer un certain nombre de formations, c'est parce qu'on n'avait pas de place. Ce nouveau site est intéressant parce qu'il nous permet de développer de nouvelles formations et nous libère de l'espace sur le site historique pour développer de nouveaux partenariats avec peut-être une plus grande diversité de partenaires.

Cela fait peu de temps que je suis ici, mais je sens que l'ensemble des personnels qui constituent l'École sont prêts, chacun avec son histoire, sa culture professionnelle, son réseau, à contribuer à nourrir les différents partenariats que l'École construit d'ores et déjà et va pouvoir construire au cours des prochaines années.

L'École a déjà investi le champ de l'enseignement supérieur au cours des dernières années ; il y a certainement quelque chose à faire aussi en matière de recherche & développement à la croisée des chemins entre l'enseignement supérieur et l'entreprise. On commence à avoir un certain nombre de

pistes et de réflexions là-dessus pour que l'École soit le réceptacle de différents types d'acteurs pour avancer sur un certain nombre de sujets.

On y reviendra, c'est peut-être encore un peu tôt aujourd'hui pour partager toutes ces réflexions ; on a besoin de les consolider avant de les partager avec le conseil d'administration.

Dans les axes qui nous semblent importants, il y a la question de l'inclusion des différents publics au sein de cette École, qui accueille des publics extrêmement différents. Pour rappel, nous avons des jeunes de 15 ans dans l'École et des gens en cours d'adultes qui en ont beaucoup plus. Je n'entre pas dans le détail, je ne connais d'ailleurs pas l'âge de notre apprenant le plus âgé.

On a une grande diversité de publics, notamment en voie scolaire, la voie qui a été un peu en difficulté de recrutement ces dernières années, il faut être clair. Il nous faut chercher, notamment par de nouveaux partenariats, un public plus motivé pour arriver à qualifier des gens qui sont véritablement motivés à venir sur des sujets sur lesquels on leur propose de travailler au sein de l'École du Breuil. Cela me semble important.

Autre axe -on en a parlé, mais cela va être la condition du développement de toutes les nouvelles formations- : travailler sur les démarches qualité, tous les axes proposés en matière de développement à l'international -on a désormais une personne, à mi-temps, certes, mais investie sur ces sujets au sein de l'École- ou le respect des différents référentiels, qui demandent un travail important. On va continuer à creuser ces sujets de qualité.

Si on doit regarder ce que tout cela implique en matière de budget, très concrètement, on va avoir assez logiquement un certain nombre de dépenses à la hausse pour financer ce développement dont je viens de vous parler.

Certaines sont un peu indépendantes de cette démarche de développement, mais il se trouve que, dans cette relation un peu nouvelle que l'on est en train de constater et de construire avec la Ville de Paris, on sait qu'un certain nombre de prestations vont nous être facturées nettement plus cher que ce qu'elles avaient pu l'être ces dernières années par certaines de directions de la Ville de Paris, notamment la DSIN (Direction des systèmes d'information et du numérique) ; il faut anticiper ces dépenses à la hausse.

Il faut aussi anticiper les nouvelles dépenses liées à la location du Pavillon de la Belle Gabrielle, sachant que ce sont essentiellement des dépenses de fonctionnement. On y reviendra peut-être parce que c'est une location, on n'acquiert pas de locaux au Collège de France. Cela bascule donc en dépenses de fonctionnement.

Est à anticiper aussi une augmentation de la masse salariale liée à différentes choses : des éléments de politique sociale conduite au sein de l'École. On a parlé de la prévoyance, du protocole de temps de travail des enseignants et aussi du paiement, désormais, d'un certain nombre de CET. Tout cela a un impact financier sur la masse salariale donc il nous faut l'anticiper.

Et, bien évidemment, la matière première d'une école, ce sont quand même les gens qui enseignent et des gens qui conçoivent les formations en lien avec les enseignants. Nous aurons de fait, pour développer de nouvelles formations, de nouvelles dépenses liées à la conception de ces formations et à leur mise en œuvre.

Les besoins sur l'esquisse de budget primitif 2022 sont à hauteur de 7,160 M€. Cela nous fait passer, par rapport à un budget prévisionnel 2021 qui était à 6,714 M€, une marche importante en termes de recettes. En termes de recettes propres de l'École, vous voyez :

↳ Les redevances cours qui vont quasiment doubler, notamment grâce à l'investissement que l'on est en train de mettre en œuvre sur le Pavillon de la Belle Gabrielle

↳ Une dynamique aussi pour repartir à la pêche à la taxe d'apprentissage. Nous sommes en train de finaliser notre campagne.

↳ Une subvention de la Ville votée en décembre dernier à hauteur de 3,8 M€

↳ Une subvention liée à l'agriculture urbaine que nous espérons percevoir au cours des prochains mois

↳ Et nous voyons apparaître un besoin en recettes complémentaires. Nous allons avoir à réfléchir collectivement, d'ici le vote du conseil du mois de mars pour le vote du budget primitif 2022, sur le financement de ce besoin de recettes supplémentaires à hauteur de 450 000 €, dont 150 000 € qui sont le report du déficit de l'année 2021, dont je viens de vous parler.

On aura un certain nombre de recettes supplémentaires liées à l'apprentissage et des recettes issues de la Région. Cela explique l'augmentation des recettes nécessaires pour financer les différentes dépenses dont je viens de vous parler.

Sur l'investissement, on n'a pas fait de *slide* parce qu'on a considéré qu'il n'y avait rien de majeur à partager avec le conseil d'administration là-dessus ; l'École ne fait pas de demande auprès de la Ville de Paris en matière de subvention d'investissement, mais pour autant, des travaux sont prévus dans le courant de l'année. Mais que nous sommes en capacité de financer.

Je vous remercie pour cette rapide présentation.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur, pour cette présentation très complète du panorama financier de l'École, ce qui nous permet d'ouvrir le débat sur les orientations budgétaires pour 2022.

M. DURAND-BESTRY.- Je suis quand même inquiet de la manière dont les choses sont présentées.

Pour commencer, le projet d'aller au Pavillon de la Belle Gabrielle est une notion de fuite en avant pour régler les problèmes de bâtiments de notre école, avec le risque du syndrome de la fuite d'eau : quand on règle le problème quand il apparaît, cela coûte 10 et quand on ferme les yeux et qu'on attend un an pour le traiter, cela coûte 1 000.

Je pense que c'est une fausse bonne idée. C'est 95 000 € de coût supplémentaire pour ne pas essayer de trouver des solutions, des études qui ont eu lieu sur les deux dernières années et dont le conseil d'administration n'a pas eu la présentation des résultats.

C'est une forte inquiétude des anciens élèves d'avoir ce genre de compromis qui, certes, développe les évolutions d'offres, mais qui ne règle pas les problèmes d'hier, d'aujourd'hui, et donc, de demain.

On s'étonne aussi des chiffres qui peuvent être annoncés entre autres sur la taxe d'apprentissage. Qu'elle puisse augmenter aussi fortement, c'est quand même assez étonnant, avec un chiffre aussi précis : 97 500 €.

Le fait que, du point de vue comptable, il soit marqué une subvention de la Ville et une subvention complémentaire de la Ville me semble étonnant, même si cela peut s'expliquer : il y a un besoin global et c'était d'ailleurs le budget primitif 2020 qui était à 4,4 M€. Nous nous étions déjà mobilisés contre le manque de moyens par rapport au budget primitif 2021.

Cela fait partie des éléments de rhétorique ; on ne voit pas forcément l'avenir de la formation initiale donc on est quand même inquiet sur la manière de faire : le choix de la Ville de Paris de faire augmenter des coûts alors que, on le sait très bien, l'École du Breuil pratique des coûts extrêmement bas sur la formation de l'ensemble de la dette avec des coûts très largement inférieurs à ceux de son concurrent du CNFPT, qui revend d'ailleurs des cours de l'École du Breuil.

Je trouve intéressant, sur le point 10, de faire des évolutions de grille tarifaire et de développer de l'événementiel. Je m'inquiète juste du fait que l'Association des anciens élèves ne soit pas citée parmi

les gens qui peuvent bénéficier de la gratuité. J'aurai du mal à payer 700 € pour la location une demi-journée de l'amphithéâtre pour notre conseil d'administration annuel.

Je donne les éléments un peu bruts parce que je suis obligé de vous quitter, mais je suis très inquiet pour l'École et les investissements sur le long terme. D'ailleurs, cela a été repris à certains endroits : la gestion « en bon père de famille » pour la convention avec le Collège de France, il faudrait qu'on se l'applique en premier à nos bâtiments.

Je voterai donc contre le débat d'orientations budgétaires.

Sur le point 10, si on ne peut pas mettre l'Association comme bénéficiaire de la gratuité sur la grille tarifaire, je ne pourrai pas voter pour.

Sur la convention avec le Collège de France, nous voterons contre.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour votre intervention.

La parole est à Mme PULVAR.

Mme PULVAR.- Très rapidement une petite incise pour dire que je me réjouis des décisions qui ont été prises et qui sont mises en œuvre concernant l'augmentation de l'offre d'apprentissage sur l'agriculture urbaine, les méthodes agricoles différentes des méthodes conventionnelles et les projets dont Léon GARAIX a parlé.

Évidemment, ma délégation continue de soutenir à 200 % tous ces projets et cette transformation de l'École qui continue sans la détourner de son objet initial.

J'imagine que vous savez comme moi que la période est budgétairement compliquée, cher Christophe, tu l'éprouves aussi. On se bat pour obtenir les meilleurs arbitrages possibles.

Je voulais vous assurer de nouveau de notre soutien plein et entier.

M. LOISELEUR.- Je vais devoir vous quitter parce que je n'imaginai pas que ce soit aussi long, je n'ai pas été suffisamment prévoyant à ce sujet.

J'entends un certain désarroi dans la bouche de M. le Directeur. Je ne veux pas surjouer, mais on a beaucoup d'atouts aujourd'hui. Ce que je comprends de la situation -je ne suis pas un expert de votre école, je suis administrateur récent-, c'est que l'on est quand même dans un moment de transition et de bascule.

La subvention de la Ville de Paris, généreuse, va se réduire pour des raisons budgétaires, comme l'évoquait Mme PULVAR, et des raisons d'autonomie de cette École. À titre d'entrepreneur, je trouve cela plutôt bien, mais il faut beaucoup mieux préparer vers quoi l'École veut aller et ce qui me choque, c'est un manque d'attractivité de nos métiers au sein de nos entreprises alors que nous sommes en demande.

Je vous donne quelques chiffres. Les entreprises du paysage, qui n'ont pas été citées parmi les partenaires par M. le Directeur -c'est un oubli que je lui pardonne-, représentent 100 000 emplois sur le territoire national. En 2020, année de Covid, les entreprises ont créé 7 800 emplois nets sur le secteur. C'est quand même un secteur très dynamique et ce que je vous propose, suite au débat qu'il y a aujourd'hui, c'est de se retrouver autour de M. le Directeur, de M. le Président et de Mme la Directrice du développement, pour voir comment mieux installer les formations continues, les formations initiales, les formations par alternance au sein des entreprises franciliennes.

Il y a un manque de connexion entre nous, des investissements extrêmement importants parce qu'il y a une forte digitalisation de nos métiers, notamment des métiers d'entretien pour limiter l'intervention de l'homme, et tout cela doit être mis sur la table.

Cela me paraît difficile de faire cela dans le cadre d'une visioconférence avec autant de participants donc je ne vais pas accaparer la parole, mais sachez que, en tant que représentant d'entreprises, j'ai une vraie attente là-dessus.

Je dois vous quitter, malheureusement.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur LOISELEUR. Je me permets une incise avant de donner la parole à la DFA.

Vous avez à juste titre mentionné le fait que nous sommes dans une période de transition où l'on passe d'un modèle à un autre, donc c'est toute la question du pilotage de cette transition qui est en jeu ici, avec une moindre participation de la Ville de Paris et une autonomisation de l'École qui appelle à développer -c'est d'ailleurs ce que fait l'École et on aura l'occasion de le voir avec une délibération à venir sur la prise de locaux dans l'enceinte du Collège de France- de nouvelles formations. Ces nouvelles formations vont permettre à l'École de s'autonomiser et de dégager de nouvelles recettes.

Cela étant, je suis bien sûr, en tant que maire-adjoint de Paris, solidaire des décisions qui sont prises par l'exécutif parisien. Pour autant, je le dis aussi très clairement, il y a eu un désinvestissement de la Ville de Paris trop rapide et trop brutal, ce qui nous a amenés d'ailleurs à corriger en partie le tir à travers des amendements votés au dernier budget primitif de la Ville de Paris concernant le soutien de la Ville à l'École, et l'on est passé de 3,6 à 3,8 M€.

Pour autant, c'est encore en-deçà des 4,2 M€ versés auparavant, donc c'est la vitesse de désengagement -si je peux utiliser ce terme-là- de la Ville qui est en question. Il faut éviter de pénaliser l'École avant même qu'elle puisse prendre son envol.

On est bien dans cette question d'un pilotage très fin à assurer pour l'autonomisation nécessaire de l'École, puisque c'est le nouveau modèle, et cette transition vers ce nouveau modèle vers lequel on va, mais il ne faut pas, pour autant, que, par un désengagement trop rapide et trop brusque, la Ville de Paris handicape cette autonomisation de la part de l'École.

C'est l'objet de toute la vigilance que nous avons à vos côtés pendant cette période de transition que nous devons mener à bien de manière à renforcer l'École et non pas l'handicaper.

Je le dis aussi à dessein, avant l'intervention de la Direction des finances, de manière que le message soit transmis pour vous dire que nous sommes, avec mes collègues ici, membres de l'exécutif, extrêmement vigilants durant cette période de transition, sur le devenir de l'École.

Nous voulons que le rôle de l'École soit renforcé, que son rayonnement soit amplifié à travers les nouveaux champs que l'École va développer dans les mois et les années qui viennent, donc cette période est extrêmement délicate dans un contexte que tout le monde connaît aussi d'un point de vue budgétaire qui, certes, n'est pas simple.

Il y a aussi des questions de priorité politique donc je peux vous dire que nous sommes pleinement engagés pour faire en sorte que cette transition se fasse au mieux dans l'intérêt de l'École, des formations qu'elle prodigue depuis des décennies.

C'est tout cet engagement que je veux ici réaffirmer.

Mme FERGUEIS.- Je suis en charge du suivi de l'École du Breuil au sein de la DFA à la Mairie de Paris. On a bien noté tout ce qui a été rappelé, notamment concernant l'augmentation de la subvention pour le budget primitif, porté à 3,8 M€.

Un point aussi sur le contexte de transition qui a été rappelé. La Direction des finances se tient prête pour apporter un support pour discuter et accompagner ce changement.

Toujours un point sur les subventions. En termes d'analyse, on a bien reçu vos projections de recettes, qui incluent essentiellement la subvention complémentaire de la Ville de Paris. C'est aussi une interrogation : la subvention complémentaire n'a pas encore été avisée ni étudiée au Conseil de Paris, mais vous l'avez intégrée dans le budget pour les recettes et c'est important pour nous, en termes d'alerte, de rester tout à fait factuel sur l'importance que cela peut donner pour équilibrer le budget.

En termes de suivi, plus globalement, je tiens à insister là-dessus, c'est aussi notre façon d'apporter notre expertise et notre support pour l'École du Breuil. On se tient à votre disposition pour en discuter et échanger plus précisément.

M. GONON-PELLETIER.- Je suis chef du bureau des espaces publics/environnement à la Direction des finances. On a bien pris contact avec la nouvelle équipe de l'École, on se rencontre la semaine prochaine pour en parler. C'est une période de transition et on va faire tout ce qui est nécessaire pour qu'elle se passe du mieux possible au vu de la contrainte budgétaire, qui est bien réelle et extrêmement forte cette année encore, et des priorités politiques portées par l'exécutif municipal.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour vos interventions. Elles sont aussi l'occasion pour moi de réaffirmer la nécessité de bien assurer cette transition et de faire en sorte qu'elle n'handicape pas l'École. J'espère que ce message sera bien entendu.

Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- Merci à toutes et à tous pour vos différentes interventions. Merci, Monsieur le Président et Mme la vice-présidente pour le soutien affirmé que vous apportez à l'École.

Un élément de réponse à l'intervention du représentant de l'Association des anciens élèves.

La démarche qui va être explicitée dans quelques instants par Mme MONJAUZE sur le Pavillon de la Belle Gabrielle n'est pas, de mon point de vue, un substitut à des projets de réhabilitation du site historique de l'École ; quoi qu'il en soit, l'École a vocation à l'avenir, indépendamment de ce qui pourrait être porté sur la réhabilitation de l'École, à aller hors les murs et à investir d'autres types de territoires.

Cette première étape se fait en proximité dans le Bois de Vincennes ; par ailleurs, pourquoi se priver d'une opportunité que nous sommes allés chercher et qui est une façon de désengorger la contrainte physique qui pèse depuis de nombreuses années sur l'École ?

Sur les études conduites au cours des précédentes années sur la réhabilitation de l'ensemble du domaine, je pense que l'on peut y réfléchir peut-être un peu différemment encore, et l'idée de présenter cela, de discuter cela en conseil d'administration, Monsieur le Président, ne me pose pas de problème. On a encore du travail à faire en interne, mais présenter cela en conseil d'administration sera éclairant pour tout le monde et permettra à chacun de partager la stratégie.

Pour répondre à quelques doutes sur la formation initiale qui étaient exprimés par l'Association des anciens élèves, nous réfléchissons, et la réflexion a été rappelée par un des enseignants de l'École, à la création d'un parcours GMNF (gestion des milieux naturels et de la faune).

Les processus sont longs quand on veut créer de nouvelles formations, mais on a cela dans les tuyaux, y compris pour réactiver la formation initiale. La formation initiale n'est pas du tout le parent pauvre de nos attentions sur le devenir de l'École.

Pour répondre à son interrogation sur la gratuité des locaux mis à disposition de l'Association des anciens élèves, c'était pour nous une évidence et il faudra que l'on explicite cette évidence, manifestement. Je rappelle que l'Association des anciens élèves dispose d'un bureau en permanence au sein de l'École et que, naturellement, si elle a besoin de se réunir dans des salles plus importantes, elle pourra le faire sans aucune difficulté. Nous veillerons à l'explicitation si c'est nécessaire.

En revanche, je suis étonné sur fait que le CNFPT revende des cours de l'École du Breuil. Peut-être que des formateurs qui interviennent à l'École interviennent aussi pour le compte du CNFPT, mais c'est la liberté d'entreprendre de chacun. Que le CNFPT revende des formations de l'École du Breuil, cela ne me parle pas.

Marie peut dire un mot sur les prévisions de recettes en matière de taxe d'apprentissage parce que c'est elle qui est à la manœuvre sur ce point.

Mme MONJAUZE.- Effectivement, on est passé d'un montant de 38 000 € en 2021 à une prévision de 100 000 € environ ; 97 500€, c'était peut-être trop précis parce qu'on est vraiment dans le prévisionnel.

La raison pour laquelle on est ambitieux dès 2022, c'est qu'en gros, les années précédentes, il n'y a pas vraiment eu de campagne de levée de fonds pour la taxe d'apprentissage. Pendant plusieurs années, notamment la SETE, pendant plusieurs années, a doté l'École d'un montant de 100 000 € pour la taxe d'apprentissage, et s'est retirée. On n'a pas perçu de sa part de taxe d'apprentissage ni l'année dernière ni la précédente, donc cela nous manque.

On part du principe que, là, on organise une campagne qui va être ciblée et beaucoup plus active. On va débiter dès à présent sur la base d'un fichier de contacts élargi et qualifié. On espère que cette démarche de campagne active va porter ses fruits.

J'en profite pour faire un petit retour sur ce désengagement de la SETE pour rappeler que c'est un peu dommage que des structures liées à la Ville ne puissent pas reverser de manière formalisée ou automatique la taxe d'apprentissage aux écoles de la Ville, ou en tout cas aux établissements habilités à recevoir de la taxe d'apprentissage apparentés à la Ville parce que, de manière assez vertueuse, cela donnerait, en termes de circularité des fonds, quelque chose d'intéressant.

C'est un point à mettre à l'étude. C'est quelque chose qui nous a manqué. On espère bien que cette campagne 2022 sera assez fructueuse.

M. GARAIX.- Je reviens sur l'intervention de M. LOISELEUR, dans laquelle nous nous inscrivons totalement.

Je n'ai effectivement pas cité tout à l'heure explicitement les entreprises de paysage, mais là aussi, comme pour l'Association des anciens élèves, c'est une évidence pour nous. Ce sont les premières entreprises partenaires, les premières à accueillir nos apprentis. Le lien est étroit et la main tendue de M. LOISELEUR, nous la saisissons sans attendre pour travailler avec lui sur le sujet, qui nous paraît aussi très important, de la digitalisation.

On a bien noté ce point-là et on est en train de réfléchir en ce moment à la manière de porter cela en partenariat parce qu'on n'a pas forcément les épaules assez larges, à l'École, pour monter en puissance très vite là-dessus. C'est bien un objectif pour nous que de nous positionner sur ces sujets.

Nous avons également en tête le fait que nous sommes sur des métiers en tension, la Direction des espaces verts de la Ville de Paris le répète régulièrement, les différents partenaires, bailleurs sociaux ou autres, y compris entreprises de paysages que nous rencontrons, nous font remonter cela.

Effectivement, on est dans une situation assez paradoxale où l'on a une forte demande de recrutement de la part des employeurs, que ce soit des collectivités ou des entreprises privées, et de l'autre des métiers qui souffrent encore, en tous les cas dans les âges les plus jeunes, d'une image un peu dégradée, ce que l'on n'a pas du tout auprès de publics qui ont un peu plus d'expérience.

On le voit dans l'investissement de nos apprenants au sein de l'École : quand tous les publics qui ont plus d'une vingtaine d'années s'engagent, ils s'engagent à fond et il n'y a absolument aucun doute sur les raisons de leur investissement. On s'engage, à travers les partenariats que l'on est en train de nouer avec l'Académie du climat et Quartiers Jeunes -l'autre structure partenaire de la Ville de Paris

qui a élu domicile dans l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement-, à aller toucher ces publics jeunes dont on est certain qu'une partie importante d'entre eux auraient toute leur place dans notre établissement.

Voilà en résumé quelques éléments de réponse.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur.

Vous avez évoqué la question de la rénovation de l'École, et donc, le sujet de l'investissement. J'aimerais dire deux mots là-dessus puisque, comme nous sommes sur un débat d'orientations budgétaires, cela concerne aussi bien la section de fonctionnement que la section d'investissement.

Certes, nous sommes sur l'exercice 2022, mais j'évoquerai quand même le fait qu'il y a eu un engagement de la part de l'exécutif parisien, et donc, de la Ville de Paris, d'investir dans une réhabilitation de l'École, engagement qui a été pris en 2019 par ma prédécesseure, Mme KOMITES, qui était encore présente il y a quelques minutes à ce conseil d'administration.

Au-delà des personnes, il y a une question de permanence de l'exécutif parisien et des engagements qui ont été pris par la Ville de Paris, et je le dis aussi en présence de la DFA : il est tout à fait inenvisageable qu'il n'y ait pas de suite à cet engagement au prétexte qu'il aurait été pris sous la précédente mandature. C'est un engagement ferme et qui vaut y compris pour cette mandature de la Ville de Paris.

J'entends qu'il y a aussi une question d'ordre budgétaire. J'ai visité il y a quelques semaines les locaux de l'École avec les équipes de l'École, j'invite la DFA à venir voir les conditions dans lesquelles travaillent aujourd'hui les personnels de l'École. Il y a aujourd'hui des locaux qui sont indignes du rang et du statut de l'École et qu'il faut faire évoluer.

J'entends très bien que l'on puisse phaser les travaux, mais on ne peut pas aujourd'hui continuer à faire travailler des gens dans des locaux vétustes ou des Algeco totalement inadaptés.

Je souhaite que ce message soit entendu. Il y a eu un engagement de la Ville de Paris d'une réhabilitation de l'École ; aujourd'hui, cet engagement n'est pas tenu donc je le dis de manière très solennelle : cet engagement doit être tenu, quitte à ce que l'on regarde précisément les choses et que l'on puisse phaser les travaux dans le temps si nécessaire, avec peut-être des travaux plus prioritaires à certains endroits qu'à d'autres. En tout cas, cet engagement doit être tenu, et il doit l'être dans ce mandat.

Là aussi, je dis très clairement les choses concernant les engagements pris par la Ville de Paris en la matière.

Je propose de prendre acte du fait que nous avons débattu sur les orientations budgétaires en 2022 et de toute façon, nous reviendrons sur les objectifs du budget primitif 2022 au conseil d'administration du mois de mars. On aura l'occasion de revenir très rapidement sur ce sujet.

De nouvelles demandes ? Audrey ?

Mme PULVAR.- Simplement pour appuyer totalement ton propos, Christophe, à l'instant. Je dois malheureusement vous quitter ; je ne sais pas s'il y a une question de quorum si je pars ou pas ou si vous pouvez continuer sans moi.

Une réunion de l'exécutif a commencé il y a deux minutes.

M. le PRÉSIDENT.- Pour moi aussi ! *(Rires)*

Mme PULVAR.- Je sais bien !

M. le PRÉSIDENT.- Il nous reste deux points, donc on va essayer de faire vite.

Mme PULVAR.- Très bien. Merci à toutes et tous, et je suis tout à fait en appui de ce que tu viens de dire sur les travaux à mener à l'École.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je vous propose de prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires. Je ne sais plus si on vote formellement. On prend acte du vote, mais doit-on voter pour ou contre le fait qu'on a débattu ?

M. GARAIX.- On vote quand même pour acter que l'on est -ou pas- d'accord avec les orientations.

M. le PRÉSIDENT.- D'accord.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Des abstentions ? Une abstention.

La délibération sur le DOB est adoptée.

Merci beaucoup.

Et merci, Audrey, d'être restée jusque-là. Nous savons que vous avez des engagements. Il faudra peut-être penser, la prochaine fois, à prévoir une plage horaire plus large de manière que chacune et chacun puissent prendre ses dispositions pour assister à l'intégralité du conseil.

M. GARAIX.- Est-ce que M. GUENEAU peut assurer le secrétariat de séance ?

M. GUENEAU.- Oui, tout à fait.

M. GARAIX.- Merci.

(Changement de secrétaire de séance à 11 heures)

10. Évolution de la grille tarifaire (événementiel, offres de service)

M. GARAIX.- C'est Marie MONJAUZE qui va présenter cette nouvelle grille tarifaire.

Mme MONJAUZE.- Vous vous souvenez que, fin janvier 2021, vous avait été soumise une grille tarifaire, votée par le conseil d'administration à ce moment-là, qui incluait une tarification globale touchant aussi bien les formations et la tarification des formations que la restauration scolaire ou toutes sortes de prestations qui pouvaient être prodiguées par l'École.

On a fait le choix de séparer par thématique ces différentes tarifications qui nous semblent de natures diverses. La question des tarifications que M. LOISELEUR et M. DURAND-BESTRY ont soulevée tout à l'heure est cruciale et sera étudiée spécifiquement en mars, et on a choisi, pour cette séance-ci, de se focaliser sur la tarification des mises à disposition diverses de l'École et de son domaine ainsi que des prestations diverses.

L'enjeu de cette nouvelle grille tarifaire, qui fait suite à tous les échanges que l'on vient d'avoir sur les orientations budgétaires de l'École et l'autonomisation financière qui est notre trajectoire, a été de préserver un équilibre entre nos missions d'intérêt général, l'évolution claire et obligatoire de notre modèle économique, et une réalité de prix de marché qui sont pratiqués pour les prestations que l'on délivre par des établissements comparables au nôtre, et que l'on a étudiés à titre comparatif. Je pense en particulier à toute la grille tarifaire du Potager du Roi, dont on s'est rapproché pour étudier de près la tarification.

On a pour plus de lisibilité choisi d'exprimer cette grille sous la forme d'un fichier constitué de plusieurs onglets.

Le premier onglet, ce sont les conditions de la mise en œuvre de cette tarification. On va évidemment ajouter en termes de gratuité tout ce qui concerne l'Association des anciens élèves.

Tout en bas, on voit les élèves de l'École du Breuil, on va ajouter l'Association des anciens élèves de l'École du Breuil. Comme disait M. GARAIX, c'est évident, mais on va le modifier.

Sur le fond, on a changé assez peu de choses aux tarifs des différents onglets. On a déplafonné quand il s'agissait d'offrir des prestations de manière générale à des entreprises privées ou à des événements ou occasions clairement dans le champ commercial ou à but lucratif. Tous les autres montants ont très peu évolué.

On a rouvert des champs et des possibilités qui sont des visites, des conférences et tout ce qui peut se passer autour des prestations données, soit par des équipes de jardiniers s'il y a école, soit par des formateurs spécifiques. On se garde la possibilité de faire des visites guidées qui seront facturées si, par exemple, on a des associations liées aux musées. On a là des sollicitations tout à fait réalistes et auxquelles on pourrait répondre.

On conservera bien évidemment une gratuité pour les visites guidées dans le cadre des événements directement portés par l'École, que ce soit la Fête de l'École, les Journées du Patrimoine ou la Fête des Jardins, et on va essayer de tarifier tout ce qui sera porté, en termes de prestations, par les jardiniers, notamment au sein du domaine.

On a également des demandes qui concernent des cours de jardinage, par exemple des entreprises qui sont à proximité de l'École souhaitent venir, entre midi et 14 heures, pour des ateliers, des cours. On est en train de configurer cette offre.

Pour l'instant, le fait de la normer dans une grille nous permet de cadrer ces interventions. Cela ne veut pas dire qu'on va pratiquer tout de suite cette tarification sur des ateliers ou des recettes particulières à percevoir. En tout cas, le fait de poser des montants nous permet de cadrer le développement à venir.

Voilà pour l'offre de services qui concerne les conférences, les cours de jardinage et ateliers.

Voici la mise à disposition d'espaces intérieurs et extérieurs de l'École du Breuil. On a bien séparé ce qui relevait du domaine de ce qui était extérieur, le potager, les serres, la pelouse polyvalente, le parking et un forfait global pour la mise à disposition de l'ensemble, et par ailleurs les bâtiments, sachant que, comme il a été dit plusieurs fois, ils sont quand même dans un tel état qu'on peut difficilement les mettre à disposition pour eux-mêmes.

On a des demandes pour l'amphithéâtre donc on a une tarification, mais ce ne sont pas les bâtiments que l'on met en premier.

Ensuite, on a des demandes relativement fréquentes pour des autorisations de tournage, de prises de vues et d'événements divers sur le domaine. Vous avez un peu le détail avec toutes les facturations de l'ordre du tarif plein, du tarif réduit, voire de la gratuité.

Il est évident que des projets étudiants ou des associations qui sont sur un événement d'intérêt général sont facturés différemment que les Galeries Lafayette si elles font une séance de prise de vues dans le potager, comme cela a été le cas à l'automne dernier.

On aura à cœur d'être très vigilant sur la destination de ces divers événements.

Pour les ventes de produits dérivés, on a laissé volontairement cela assez ouvert en indiquant qu'il s'agit de prix publics.

On commence à réfléchir, notamment lors de nos échanges avec le Potager du Roi, à des produits ou des choses que l'on pourrait fabriquer. On a vu que, lors de la Fête de l'École, les petits carnets, les tabliers et les sacs partaient comme des petits pains, et on réfléchit à aller plus loin dans la fabrication de produits que l'on pourrait distribuer. Il y a un affectif fort autour de l'image de l'École et cela pourrait être intéressant à approfondir.

Pour la vente des végétaux, les tarifs n'ont pas changé, ce sont ceux pratiqués lors de la Fête de l'École.

Et puis la vente du bois figure, mais on n'a pas eu l'occasion jusqu'à présent, et je ne pense pas que cela le soit, de vendre du bois provenant de nos jardins. On l'utilise pour faire des tables ou autre chose, mais on ne l'a encore jamais vendu.

Voilà pour le tour de cette grille.

On reviendra sur cette question des tarifications, et spécifiquement sur la question des formations puisque, comme M. DURAND-BESTRY le rappelait, on a des tarifications bien en-dessous de celles de nos concurrents et homologues. C'est un sujet en soi que l'on traitera lors du prochain conseil d'administration.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame la Directrice du développement, pour toutes ces précisions.

Des interventions sur le sujet ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

Des votes contre ? Non.

Des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Convention Collège de France sur le Pavillon de la Belle Gabrielle

M. le PRÉSIDENT.- Le texte définitif doit être présenté en séance. Je suppose, Madame MONJAUZE, que c'est à nouveau vous qui présentez ce point ?

Mme MONJAUZE.- Tout à fait. J'espère que vous avez été destinataires de la version définitive de la convention envoyée par mail lundi en fin de journée ; elle variait très peu par rapport au document de travail qui vous avait été envoyé.

Voici quelques photos de ce Pavillon, mais on va revenir sur le bâtiment lui-même.

Voici le Pavillon vu d'en haut. Il mesure 2 000 à 2 500 m² ; il est mitoyen du Jardin d'agronomie tropicale. C'est un pavillon qui date du début du XXe siècle et qui a hébergé pendant toute son existence de façon assez épisodique, mais jamais vraiment continue, des cours du Collège de France. Il a également abrité l'INALCO, qui faisait un grand projet de réhabilitation de ses locaux, pendant cinq ans.

Il a été souvent utilisé, comme nous allons en avoir l'usage, par des partenaires du Collège de France et par lui-même, mais un peu comme des locaux tampons par rapport à des structures plutôt installées dans le centre de Paris.

Le Collège de France lui-même a le projet de faire revenir une vingtaine de chercheurs à partir de 2023, qui vont travailler sur une chaire du développement durable sur laquelle il travaille actuellement.

C'est très intéressant parce que la cohabitation avec les chercheurs du Collège de France sur ce thème du développement durable nous paraît complètement alignée avec le type d'occupation que l'on souhaitait avoir. On trouve une dynamique qui sera d'autant plus intéressante quand les chercheurs du Collège de France rejoindront ce site.

Voici l'entrée des élèves et des formations, qui se fera par la porte que l'on voit en bas, l'espèce de hall d'accueil.

Il y a une photo du parc, qui sera également accessible aux élèves.

Dans la convention, vous avez pu voir que l'on a échangé avec le Collège de France sur la possibilité de faire dans ce très beau parc une intervention des élèves sous forme de chantier pédagogique et autour de l'entretien de cet espace pour voir comment l'École pourrait intervenir. On peut imaginer de travailler aussi sur le mobilier extérieur. Il y a des choses qui peuvent être intéressantes à travailler pour que l'École dans son ensemble puisse s'approprier ce lieu.

L'idée est que, sur ces 500 m² qui seront dédiés à l'accueil de la formation continue et qui sont tout à fait proches, et sur le fond des enjeux abordés, et géographiquement proches de l'École, on n'ait pas un site pour la formation initiale à l'École du Breuil et un site sur la formation continue au Collège de France, mais bien que ce soit une seule école avec ces deux antennes. On aura à cœur que les deux équipes en bilatéral travaillent et s'approprient de manière partagée ces enjeux.

Comme le disait M. GARAIX, c'est un lieu que l'on identifie spécifiquement pour les nouvelles formations que l'on va développer à partir de cette année sur l'agriculture urbaine et la permaculture. On peut même penser que cela peut devenir une sorte de totem sur ces sujets qui vont être très portés dans les formations qui sont en développement.

C'est aussi l'occasion de travailler sur la connexion entre les différents acteurs au sein du Bois de Vincennes puisqu'on a à cœur de travailler avec les 20 acteurs qui résident sur le Jardin d'agronomie tropicale fédérés au sein de la Cité du Développement durable, le CIRAD ou l'Association V'île Fertile, et de donner d'autant plus de sens à ce partenariat, qui sera vivant et qui travaillera aussi avec ses voisins.

Voici le plan de l'étage que l'on va occuper : deux salles de 65 m², dédiées aux deux classes « promo » de BPREA, et trois salles plus petites qui pourront accueillir de la formation continue. Il y a une salle de réunion de 40 m² environ dans laquelle des formations pourront se tenir, mais aussi des réunions et, on l'espère, le prochain conseil d'administration du mois de mars.

Il y a aussi une salle de convivialité, une petite cuisine pour les agents et personnels qui résideront sur place et trois bureaux qui vont accueillir les six ou sept personnels de l'École qui vont s'installer là-bas.

Logistiquement, toute la téléphonie et l'infrastructure vont être gérées et mises à disposition par le Collège de France et on est en train de travailler activement à la mise en place de toutes les solutions qui vont être apportées pour que ce soit le plus fluide possible.

On a bien conscience que cette implantation est un risque, mais représente vraiment une opportunité à côté de laquelle on ne peut pas passer pour l'instant, puisqu'il est évident, pour revenir sur l'échange précédent, que les deux démarches doivent se mener en parallèle : la réflexion sur la réhabilitation des locaux de l'École, mais aussi l'implantation sur un second site. Comme disait M. GARAIX, c'est aussi dans l'idée d'aller explorer de nouveaux territoires.

Ce sont deux démarches qui se font en parallèle et surtout une réponse qui peut apporter immédiatement des ressources et des opportunités de développement dans un calendrier qui répond à la contrainte immédiate de diversifier nos ressources. On est dans un phasage du développement qui nous fait poursuivre les deux pistes en même temps, mais avec une immédiateté sur cette solution apportée à saisir.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour cette présentation de cette belle opportunité.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

En tout cas, merci beaucoup pour ce travail. Merci à toute l'équipe de direction, en particulier à Marie MONJAUZE, pour avoir saisi cette opportunité qui, me semble-t-il, est une belle opportunité pour l'École de développer ses formations et qui s'inscrit pleinement dans le cadre de ses missions.

On parlait tout à l'heure de transition vers un nouveau modèle ; on est en plein dedans. C'est important que l'on puisse dès maintenant avoir cette possibilité de déployer ces nouvelles formations et cette convention d'occupation temporaire du Pavillon de la Belle Gabrielle pour une période de deux ans, voire au-delà.

Cela me semble une belle opportunité, en tout cas la preuve que l'École est très proactive dans cette recherche de développement de nouveaux partenariats et de nouvelles missions et qui vont aussi générer des recettes. Nous sommes tout à fait dans la preuve de ce que fait l'École et de cette transition que l'on évoquait tout à l'heure, qui mérite d'être bien accompagnée.

Je vous demande de vous exprimer sur cette délibération. Ah Monsieur GUENEAU, vous aviez demandé la parole.

M. GUENEAU.- Y a-t-il une raison de penser que la convention, au-delà des deux ans, pourrait ne pas être reconduite ? Deux ans, c'est assez court.

Mme MONJAUZE.- Formellement, la convention dure deux ans, mais on a bien l'intention de s'y installer pour plus longtemps. Les choses sont de toute façon implicitement dites comme cela parce que, justement, la cohabitation avec le Collège de France s' imagine tout à fait. Eux-mêmes sont très heureux de cette collaboration et pour nous, c'est plutôt la préfiguration d'une collaboration qui a vocation à se développer.

On n'a pas l'intention de se restreindre à ces deux ans.

M. GUENEAU.- Merci de cette précision importante.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous demande de vous exprimer sur ce point et cette convention.

Des votes contre ? Non.

Des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il reste deux points d'information.

12. Plan d'actions Mécénat

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. GARAIX.- Ce point et le suivant venaient en anticipation du prochain conseil d'administration du mois de mars, où l'on a l'intention de vous présenter une convention de mécénat d'une part, et où sera voté le nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens entre l'École et la Ville de Paris, et il ne nous semblait pas inintéressant de prendre quelques minutes pour annoncer le cadre dans lequel on travaille sur le mécénat, et d'autre part, de faire un point sur le bilan du COM sur les trois ans qui viennent de s'écouler.

Marie ?

Mme MONJAUZE.- On a bien évidemment compris, et c'est le résultat de tout l'échange de ces deux heures et demie, que l'on avait un enjeu crucial dans la levée de fonds de ressources extérieures. Le mécénat est une de ces ressources donc l'École se met en ordre de bataille pour confirmer qu'elle est bien éligible à cette source de ressources.

On a fait confirmer par une étude que l'on a confiée à Éric Baron, un conseil qui nous en a fait une présentation assez récemment donc maintenant, il nous reste à formaliser les cibles et ce plan

d'actions de mécénat, puisqu'on sait que c'est tout un travail pour lequel une stagiaire va d'ailleurs commencer à travailler.

Il faut que l'on identifie des cibles, des projets à financer parce que le mécénat se focalise sur des projets en particulier, donc on va faire un petit groupe de travail en interne, à l'École, qui sera constitué des diverses corporations des personnels de l'École, pour se mettre d'accord sur une liste de priorités et de projets qui pourraient être financés par ce mécénat.

On vous tiendra au courant de toutes les actions menées, à commencer par une convention avec l'entreprise ECT, qui est dans les tuyaux pour vous en faire part au prochain conseil d'administration.

13. Bilan Contrat d'Objectifs et de Moyens

Mme MONJAUZE.- Comme le disait M. GARAIX, le prochain COM est au travail et vous sera présenté au prochain conseil d'administration.

Pour revenir rapidement sur le contrat passé, on peut retenir que, sur la période de trois ans, cinq objectifs stratégiques avaient été déclinés en sous-objectifs opérationnels chiffrés :

- ✓ L'agriculture urbaine et son développement
- ✓ L'inclusion de tous les publics à l'École
- ✓ Le renforcement des liens avec la DEVE et la Ville de Paris
- ✓ L'ouverture de l'École sur l'extérieur
- ✓ L'amélioration du fonctionnement pour être une école accueillante.

On peut voir que, de manière globale, tous les objectifs qui relevaient de la responsabilité directe de l'École ont été atteints, voire dépassés, et que certains indicateurs qui concernaient, soit des actions événementielles, soit des actions fortement impactées par la crise sanitaire, qui n'ont pas pu se tenir ou qui ont été perturbées par le calendrier des années précédentes, ce qui peut concerner la fréquentation de la bibliothèque, du domaine lui-même, la scolarité des élèves, le taux d'obtention des diplômes et tous les indicateurs de qualité de la formation elle-même et de la démarche de l'École sont atteints.

Donc rendez-vous en mars prochain pour voir sur quels indicateurs on se fondera pour évaluer cette collaboration entre la Ville de Paris et l'École pour les trois années à venir, 2022 à 2024.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour ces points d'information rapides.

Des demandes d'intervention ? Non.

Merci beaucoup d'être restés jusqu'au bout pour ce conseil d'administration très riche, avec beaucoup de sujets. Cela montre aussi que la machine tourne, si je peux me permettre cette expression. Cela veut dire que tout le monde est à la tâche pour faire en sorte que l'École fonctionne dans les meilleures conditions et rayonne comme elle se doit.

Merci à vous pour votre implication et pour votre vigilance aussi. Nous allons continuer ensemble à piloter cette transition que nous évoquions tout à l'heure dans les meilleures conditions possibles.

Un grand merci à vous pour votre engagement au service des ambitions qui sont les nôtres pour l'École. J'espère que nous pourrons, à l'occasion des prochaines échéances, le faire davantage en présentiel de manière à se retrouver aussi. On évoquait la question du collectif de travail tout à l'heure et j'espère que, d'ici quelques semaines, nous aurons l'opportunité de le faire et de continuer à travailler ensemble de manière encore plus étroite et plus proche.

Un grand merci à vous.

Monsieur le Directeur, un dernier mot sur les prochaines échéances ? On va se revoir très prochainement.

M. GARAIX.- Effectivement, on a parlé à plusieurs reprises du conseil d'administration, qui doit avoir lieu le 18 mars, et un Doodle va être envoyé pour choisir l'horaire afin de donner le choix le plus large possible sur la prochaine première échéance.

On a un CHSCT très bientôt, mais peu sont concernés parmi ceux encore présents. Le CHSCT aura lieu le 7 février prochain. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup et très bonne journée.

La séance est levée 11 heures 30.